



Pays de Fayence
Provence d'Azur

Dossier de demande de subvention 2026

Ce dossier est à retourner impérativement avant le **Vendredi 06 Février 2026**, à :

Communauté de communes du Pays de Fayence
Domaine de Tassy - 1849 RD19 - 83440 TOURRETTES
Pour tout renseignement, contacter la CCPF au 04 94 76 02 03

Ce dossier doit être rempli par le responsable d'une association (Loi 1^{er} juillet 1901) développant une activité permanente ou occasionnelle en Pays de Fayence d'intérêt intercommunal pour laquelle il sollicite une subvention.

Nom de la structure : L'association MUSIQUE CORDIALE

- ☐ Première demande de subvention
☒ Renouvellement

Pièces à joindre **obligatoirement** au dossier :

- ☒ Documents attestant de la création de la structure
(extrait journal officiel / attestation de la préfecture)
- ☐ Documents attestant des dernières modifications de la structure
(extrait journal officiel / attestation de la préfecture) *N/A*
- ☒ Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration
- ☒ Bilans comptables N-1 certifiés par le Commissaire aux Comptes de l'Association, à défaut, le Président
- ☒ Les relevés de comptes d'épargne (Livret A ...) arrêtés au 31 décembre 2025
- ☒ Le tableau des critères d'examen et d'évaluation des demandes de subvention 2026
- ☒ Le rapport d'activité N-1. Ce rapport devra notamment permettre de vérifier la conformité des éléments renseignés dans le tableau des critères d'examen et d'évaluation 2025
- ☒ Le contrat d'engagement républicain des associations et fondations signé
- ☒ Relevé d'Identité Bancaire
- ✓ Statuts (2006)*
✓ INSEE (2026)

Seuls les dossiers complets seront enregistrés

Fiche n°1 - Présentation de l'association

Nom de la structure : L'Association MUSIQUE CORDIALE.....

Numéro de SIRET : 493 460 745 00018.....

Adresse de son siège social : Chemin des MOULINS 217.....

Code Postal : 83440..... **Commune :** SEILLANS.....

Adresse d'envoi du courrier, si différente de celle du siège :

Téléphone : **Portable :** +44 7976-301443

Adresse courriel (email) : jonathan@musique-cordiale.com.....

Date de création de l'association : 01/01/2006

Déclaration en Préfecture : 18/04/2006 à DRAGUIGNAN.....

Date de publication officielle : 25/05/2006 **N° d'enregistrement RNA :** W831003950...

Composition du Bureau : (réélu à l'assemblée générale annuelle le 12 janvier 2026)

	Nom	Prénom	Téléphone	Mail
Président	PAWLIK	PHILIPPA	+44-7976-301443	pippa@musique-cordiale.com
Secrétaire	DEISSARD	ALAIN	0686082598	alain.deissard@orange.fr
Trésorier	BARKER	JONATHAN	+44-7970-185910	jonathan@musique-cordiale.com

Objet de l'association : ...Éducation musicale et l'échange culturels dans un cadre européen et international pour promouvoir l'étude, la compréhension et la pratique de la musique et du chant

Communes d'intervention :

☒ Bagnols

☒ Mons

☒ Saint-Paul

☒ Callian

☒ Montauroux

☒ Tourrettes

☒ Fayence

☒ Seillans

☒ Tanneron

Informations légales complémentaires

La structure :

- A-t-elle un agrément administratif ?
▪ Si oui, précisez
- Adhère-t-elle à un réseau ou une fédération ?
▪ Si oui, précisez
- Bénéficie-t-elle des services d'un expert-comptable ?
- A-t-elle un commissaire aux comptes ?

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☒ Oui ☐ Non *quand nécessaire*

☐ Oui ☒ Non

Informations relatives aux adhérents

Nombres d'adhérents 2024 : 38

Nombres d'adhérents 2025 : 43

Montant de la cotisation 2025 : (si plusieurs types de cotisations existent, joindre le détail en annexe) **35€** sauf les étudiants de moins de 26 ans : **10 €** (et les musiciens invités à se produire au festival : **gratuit, sans droit de vote**)

Répartition des adhérents :

Territoire Intercommunal	Autres communes	Total
		<u>43</u>

.... Et international

Informations relatives aux ressources humaines

Nombre de bénévoles : 12

Nombre total de salariés : 0 dont équivalent temps plein : /

Nombre de CDI	Nombre de CDD	Nombre d'emplois aidés	Nombre d'intermittents	Autres
<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>

Indicateurs relatifs aux associations culturelles (activité de la saison 2024-2025)

Nombre de spectacles : **20 concerts et manifestations au programme du festival 2025, juillet-août 2025**

Nombre total de spectateurs par spectacle : (joindre le détail en annexe si besoin)

Nom spectacle	Nombre spectateurs
Voir le tableau ci-joint des DÉTAILS DE LA BILLETTERIE du Festival international 2025	

Le Festival & Académie Internationale Musique-Cordiale est sous la responsabilité de l'**Association Musique Cordiale** : *Notes accompagnant la demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays de Fayence 2026*



1. **Le festival a été organisé pour la première fois sur une seule semaine durant l'été 2005 à Seillans, avec un orchestre composé en grande partie de musiciens de l'orchestre de la Tonhalle de Zurich, ainsi que de plusieurs musiciens britanniques et français, sous la direction d'Errol Girdlestone.** Son point d'orgue, la Messe en si mineur de Bach avec des solistes invités, a été donnée deux fois localement, puis à Faversham (Kent, Angleterre) à l'automne 2005, dans le cadre du Festival de Canterbury. Ce festival français est né de l'initiative de la violoniste Pippa Pawlik et a réuni une équipe d'organisation comprenant Jonathan Barker et Jacques Leforestier, avec le soutien local des maires et des conseillers du canton, ainsi que de mécènes venus de toute l'Europe (dont de généreux sponsors britanniques, suisses et d'ailleurs). Depuis ses débuts modestes, il est devenu un rendez-vous annuel incontournable pour les musiciens et les chanteurs, qui se produisent pour le public dans toutes les villes et tous les villages du Pays de Fayence et des environs. **Ses concerts se sont distingués par l'exceptionnelle qualité des prestations de solistes invités et de musiciens professionnels de tous âges, venus d'Europe et des États-Unis.** Au programme : opéras mis en scène, concerts orchestraux, musique de chambre et autres événements instrumentaux, ainsi que de nombreuses œuvres majeures du répertoire choral, sous la direction de chefs d'orchestre de renom et avec la participation de nombreux jeunes solistes, dont certains sont aujourd'hui célèbres sur les scènes lyriques et les salles de concert européennes, ou jouent au sein de grands orchestres européens. Durant cette période, nous avons surmonté plusieurs obstacles, notamment le Brexit et la pandémie de Covid-19, ainsi qu'un resserrement des budgets et un déclin général de l'optimisme culturel. Mais le spectacle a continué, de 2005 à aujourd'hui.
2. Comme détaillé dans le Rapport Moral et le Rapport du Trésorier à l'AGA de 2023, **l'Association était inactive en 2022**, la troisième année où elle n'a pas pu organiser de festival et d'Académie dans le Pays de Fayence en raison de la pandémie de Covid-19 et des restrictions et de la viabilité économique qui y sont associées.
3. En conséquence, nous n'avons pratiquement eu aucune transaction financière à déclarer pour l'année 2022. Les sommes en jeu sont bien inférieures à celles des années précédentes ! Afin de réduire les frais mensuels et annuels considérables liés à la gestion du compte bancaire de l'association chez HSBC à Fayence, nous l'avons clôturé au printemps 2022. Nous n'avons par ailleurs déposé aucune demande de subvention publique en 2022. Ces informations figurent dans les comptes annexes et dans le Rapport moral et les comptes du trésorier de 2022, et non dans les formulaires d'une demande de subventions, qui ne correspondaient pas à cette situation inhabituelle après tant d'années de présentation de données comparatives détaillées au format traditionnel.
4. Ainsi, **les comptes de 2020-2022 étaient loin d'être classiques** :
 - En **2020**, nous avons organisé puis dû annuler ce qui aurait été le 16^e festival annuel, remboursant tous les participants et supportant des coûts ainsi qu'une grande déception.
 - En **2021**, nous avons sollicité des subventions selon différents scénarios, selon que nous puissions organiser un festival complet, partiel ou annulé. Finalement, nous n'avons pas pu organiser de festival et le Département du Var ainsi que la Communauté de Communes du Pays de Fayence ont fait preuve de compréhension et nous ont apporté un soutien, certes limité, pour aider l'association à couvrir ses frais courants ainsi que les dettes contractées en 2020.
 - En **2022**, il est rapidement devenu évident qu'aucun festival ne serait possible, assurable ou viable à Seillans. Nous n'avons donc pas déposé de demandes de subventions, clôturé notre compte bancaire et espéré des jours meilleurs – que nous avons commencé à préparer, avec le soutien d'une nouvelle génération de musiciens et d'organisateurs, au début de l'automne.
5. Parallèlement à notre demande de financement pour **2023, nous avons ouvert un nouveau compte bancaire** et fourni toutes les informations nécessaires : IBAN et RIB. Initialement, nous ne disposions d'aucun fonds pour justifier cette ouverture, le festival étant la raison d'être unique de l'association et son compte bancaire étant entièrement consacré à son organisation chaque année. Dans le même temps, nous avons invité nos membres à renouveler leurs cotisations annuelles afin de préparer une nouvelle année dynamique.
6. Durant chacune de ces années de pandémie, l'association a soutenu **ses organisations sœurs du Kent, en Angleterre, qui, de manière totalement indépendante et autofinancée, ont organisé des répliques à petite échelle de notre Festival international, le remplaçant par de petits festivals, principalement en plein air** (sans billetterie en 2020, puis sous forme de deux séries de concerts qui ont rencontré un vif succès local, malgré des opportunités de vente de billets réduites) au cours des deux années suivantes. Comme en témoignent les vidéos et les photos disponibles sur notre site web (en français et en anglais), plusieurs concerts de grande qualité ont eu lieu sous l'égide de Musique-Cordiale (littéralement – et en français) chaque année dans le Kent. Nous sommes donc fiers d'annoncer que nous organisons chaque année des événements musicaux sans interruption depuis 2005 et nous étions ravis de retrouver le Var pour notre 19^e Festival, de retour chez nous en 2023. Malgré l'interruption due à la pandémie, nombre de nos chanteurs, musiciens et organisateurs habituels ont pu participer, ainsi que l'un de nos chefs d'orchestre les plus appréciés et de longue date, Graham Ross. Pour la reprise du festival international, il a repris ses fonctions de chef d'orchestre principal et de directeur artistique, de retour en France en 2023, accompagné d'une nouvelle génération créative dynamique et talentueuse, menée par le ténor Aidan Coburn, directeur artistique (succédant à Pippa Pawlik pour l'édition 2025), et la pianiste Rebecca Taylor,

directrice artistique. Tous ces musiciens et visages familiers des éditions précédentes étaient également présents.

7. Nous sommes donc fiers de dire que nous avons maintenu **une histoire ininterrompue d'événements musicaux annuels depuis 2005 et nous étions heureux d'être de retour dans le Var pour notre 19e Festival, de retour chez nous ici en 2023.** Ces événements pendant « l'interlude » de la pandémie ont encore impliqué bon nombre de nos chanteurs, musiciens et organisateurs familiers ainsi que l'un de nos chefs d'orchestre de longue date et populaire, **Graham Ross, le directeur de la musique de Clare College, Cambridge.** Alors que nous relançons le festival international, il est revenu en tant que **chef d'orchestre et chef de chœur, principal directeur du Festival, de retour en France en 2023** avec une équipe créative de nouvelle génération émergente et travailleuse dirigée par le ténor Aidan Coburn, en tant que directeur artistique (prenant la relève de Pippa Pawlik à temps pour le festival 2025) et la pianiste Rebecca Taylor en tant que directrice de la création, tous des visages familiers et des musiciens des festivals passés ici, en soutien. Notre association caritative anglaise, **The Musique-Cordiale Trust** continue de soutenir le festival avec un financement supplémentaire limité et nos fondateurs britanniques ont continué (mais seulement jusqu'à la fin de 2025) à apporter des contributions *financières irremplaçables* qui ont couvert les pertes récentes du festival.
8. **Le programme du Festival 2025 (proposant à nouveau des concerts passionnants à l'heure du déjeuner ou en soirée, du 29 juillet au 9 août 2025, dans des lieux emblématiques de toutes les communes du Pays de Fayence)** a été élaboré par la nouvelle équipe en collaboration avec les membres du bureau et le comité de l'association. Vous trouverez le programme complet en pièce jointe et également sur notre site internet. La billetterie était ouverte dès Pâques 2025.

En 2026, nos organisateurs, musiciens et chanteurs seront présents en France dès fin juillet pour lancer notre 22e édition de concerts, midi et soir, dans différents lieux du Pays de Fayence, du 26 juillet au 8 août 2026 (suivie de quelques jours de rangement), accompagnés des membres de la nouvelle équipe d'organisateurs et de bénévoles. L'équipe historique (2005-2025), dont Pippa Pawlik, Jonathan Barker et leurs collègues, prévoit alors de se retirer de toute fonction de gestion dès l'approbation de la demande de subvention et le lancement des préparatifs du festival 2026. L'organisation du festival 2026 sera donc confiée à la nouvelle équipe, principalement menée par Aidan Coburn. Nous assurerons les repas et la restauration des plus de 75 musiciens et chanteurs en résidence pendant deux semaines maximum (ainsi que le traditionnel vin rosé pour notre public lors des entractes ensoleillés). Nous espérons que cet été sera moins chaud et moins sec (et sans vent pour ne pas abîmer les partitions !). En attendant, découvrez en avril notre nouveau programme qui vous donnera un avant-goût de musique et de divertissement dans un cadre magnifique !

Le programme complet sera publié avant l'ouverture de la billetterie à Pâques.

The International Musique-Cordiale Festival & Academy is the responsibility of L'Association Musique Cordiale: **Notes to accompany application for a Grant to the Community of Communes of the Pays de Fayence 2026**



1. The festival was first staged over a single week in the summer of 2005 in Seillans with an orchestra heavily drawn from the Tonhalle orchestra in Zurich as well as a number of British and French musicians, conducted that year by Errol Girdlestone. Its highpoint, the Bach Mass in B Minor with invited soloists was performed twice locally and also, that autumn in Faversham, Kent, England as part of the 2005 Canterbury Festival. The festival in France was the brainchild of violinist Pippa Pawlik and attracted an organising team including Jonathan Barker and Jacques Leforestier and with local support from Maires & councillors throughout the Canton as well as supporters from across Europe (including generous sponsors from Britain, Switzerland and elsewhere). Since those tentative beginnings, it has grown to be an annual gathering of musicians and singers, performing for the public in all the towns and villages of the Pays de Fayence and nearby. Its concerts have been notable for the exceptionally high quality of its performances by invited soloists and professional musicians of all ages from Europe and the USA. It has featured staged operas, orchestral concerts, chamber music and other instrumental events and many of the major works from the choral repertoire under a series of leading conductors and featuring many young soloists, some of whom are now famous in the opera houses and concert halls of Europe or who play in major European orchestras. During this time, we have overcome several hurdles including Brexit and the Covid-19 pandemic as well as a tightening of budgets and a widespread decline of cultural optimism. But the show has gone on from 2005 through till today.
2. As detailed in the Rapport Moral and the Treasurer's Report to the AGM in 2023, the Association was inactive in 2022, the third year in which it could not stage a festival & Academy in the Pays de Fayence because of the Covid 19 pandemic and associated restrictions and economic viability.
3. In consequence, there were almost no 2022 financial transactions to report in that year. They hardly match the sums involved in our activities in past years! To save on the considerable monthly & annual expense of maintaining the association bank account at HSBC in Fayence, we closed it in Spring 2022. We also made no applications for public subventions in 2022. We supplied information on this in accompanying accounts and the 2022 Rapport Moral and Treasurer's Report & Accounts rather than in the forms in a Demande – which did not match this unusual situation for us after so many years of providing detailed comparative data in the traditional format.
4. In these ways, the accounts for 2020 – 2022 were far from typical:
 - * In 2020, we organised and then had to cancel what would have been the 16th annual festival, reimbursing everyone and incurring costs as well as disappointment
 - * In 2021, we sought subventions according to alternative scenarios, depending on whether we could organise a full, partial or no festival. In the end we could manage no festival and both the Departement du Var & the Community of Communes of the Pays de Fayence were understanding and supportive in a diminished way to help the association address its ongoing costs as well as debts incurred in 2020.
 - * In 2022, it was quickly evident that no festival could be possible,

insurable or viable in Seillans and we made no applications for funds, closed our bank account and hoped for better times – which we began to plan for, with the support of a New Generation team of musicians and organisers during the early autumn.

5. Coinciding with the application for funds in 2023, we opened a new bank account and supplied full details of IBAN and RIB. Initially, we still had no funds to justify this as the Festival has always been the association's sole raison d'être and its bank account is emptied by the task of running each year's festival. At the same time, we have alerted our members to be ready to pay their annual subscriptions again ready for an active new year.
6. In each of these pandemic years, the association supported its fraternal organisations in Kent, England and, on a self-financing independent basis, the latter organised some small-scale replicas of our International Festival – replacing it with small, mostly outdoor, mini-festivals (with no Box Office in 2020 and then as 2 concert series that were popular and successful locally – albeit with diminished opportunities for ticket sales) in the next 2 years. As illustrated by videos and photos on our web-site (in French & English), several exciting high-calibre concerts did take place under a Musique-Cordiale banner (literally – and in French) in each of these years in Kent.
7. So, we are proud to say that we have maintained an unbroken history of annual musical events from 2005 and we were happy to be back in the Var for our 19th Festival, back in our home here in 2023. These events during the Pandemic 'interlude' did still involve many of our familiar singers, players and organisers as well as one of our long-standing and popular conductors, Graham Ross. As we revived the international festival, he returned as principal conductor Director of the Festival, back in France in 2023 with an emerging hard-working New Generation Creative team led by tenor Aidan Coburn, as Artistic Director (taking over from Pippa Pawlik in time for the 2025 festival) and pianist Rebecca Taylor as Creative Director, all familiar faces and musicians from past festivals here, in support. Our English charity, The Musique-Cordiale Trust, continues to support the festival with limited additional financing and our British founders have continued (but only till the end of 2025) to contribute irreplaceable funds that have covered the festival's recent losses.
8. A programme for the 2025 Festival, (again with exciting lunchtime or evening concerts from 29 July to 9 August 2025 in familiar venues in all the communes the Pays de Fayence) was developed by this new team in collaboration with the existing officers and committee of the association. Details are attached and also still appear on our website. Tickets were on sale from Easter 2025.

In 2026, our organisers, musicians and singers will be here in France from late July ready to launch another festival, our 22nd annual series of lunch-time and evening concerts in venues across the Pays de Fayence from 26 July – 8 August 2026 (and then tidying up for several days afterwards), along with members of the new team of organisers and volunteers. By then the long-standing (older) team of 2005-2025 organisers (including Pippa Pawlik, Jonathan Barker & contemporaries) plan to withdraw from any management roles as soon as a subvention application has been approved and the plans for the 2026 Festival are under way. So, the 2026 festival will be the responsibility of the new team, principally led by Aidan Coburn,.... and we will be providing meals and sustenance for the 75 + musicians and singers in residence for up to 2 weeks (as well as the traditional vin rosé for our audiences in the warm concert intervals. We hope, for everyone that, this summer, it will not be quite so hot or dry (or windy to blow away music parts!) Just whet your appetites for a taste of fun and music in a beautiful ambiance with the new programme, available in April! Full PROGRAMME DETAILS will be published ready for the BOX OFFICE to open at Easter.

Billetterie et numéros présents, FESTIVAL 2025
Musique-Cordiale Festival International, Pays de Fayence

Événement 2025			VENUE			VENTES EN LIGNE: BILLETS				Entrées totales			Net			
Festival 2025: (Concerts payants uniquement)										(en comparaison)			TOTAL €			



Pays de Fayence
Provence d'Azur

Voir Table attachée
Comptes par Catégorie, Festival 2025

Fiche n°2 – Bilan de l'exercice écoulé Comptes consolidés

Une attention toute particulière sera portée au détail de la nature des recettes et des dépenses

DEPENSES	Prévisionnel N-1	Montant Réal N-1	RECETTES	Prévisionnel N-1	Montant Réal N-1
60 Achats			70 Ventes <i>solde 1/1/25</i>		48
- Achats d'études / prestation de services	€	€	- Billeterie	25,000 €	25,969 €
- Achats de fournitures	€	€	~~FRAIS DIVERS~~ - Marchandises	1,500 €	7,927 €
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	€	€	~~FRAIS d'habbergement~~ - Prestation de services	15,600 €	19,548 €
- Autres <i>- abonnements, poste</i>	400 €	350 €	~~FRAIS STAGES Choeurs~~ - Produits des activités annexes	22,000 €	20,363 €
61 Services extérieurs			74 Subventions d'exploitation		
- Sous Traitance générale	€	€	- Région	—	—
<i>églises, chœurs, équipe, orchestre</i> - Locations mobilières et immobilières	35,000 €	48,106 €	- Département	3,000 €	—
- Entretien et réparation <i>- chœurs,</i>	16,000 €	16,953 €	- CCPF	25,000 €	25,000 €
- Autres <i>équipe, solistes, musiciens et public aux concerts</i>	1,000 €	1,000 €	- Communes :		
62 Autres Services externes			Demande 1 <i>Calliam</i>	500 €	0 €
- Intermédiaires et honoraires	€	€	Demande 2	—	—
<i>Site net, Programme imprimé</i>	15,000 €	19,857 €	Demande 3	—	—
- Publicité, publications	25,000 €	22,051 €	Demande 4	—	—
- Déplacements, missions et réceptions	—	—	Demande 5	—	—
- Autres <i>Orchestre, solistes, équipe matériel, musique, droits, 7,500*</i>	—	8,985 €	<i>The Mulsagne-Cordiale Trust</i>	5,000	18,982 €
63 Impôts, taxes et versements assimilés			<i>Autre autofinancement de 4B.</i>	5,300	—
- Taxe sur les salaires	€	€	<i>Perte payée par les fondatrices</i>	—	3,873 €
- Impôts locaux / fonciers	€	€			
- Autres taxes	€	€			
<i>chef de chœurs, orchestre (en GBP)</i>	3,500 €	2,900 €			
64 Charges de personnel			75 Autres produits de gestion courante		
- Salaires bruts	—	—	- Cotisations	1,000 €	1,027 €
- Charges patronales ...	—	—	- Collectes ...	2,500 €	(inclus en recettes des concerts)
65 Autres charges de gestion courante			76 Produits financiers		
66 Charges financières <i>banque +</i>	3,000 €	1,862 €	77 Produits exceptionnels		
<i>passerelles de paiement, échange</i>	500 €	—			
67 Charges exceptionnelles			TOTAL DES RECETTES	106,948 €	122,689 €
TOTAL DES DEPENSES	106,948 €	122,689 €			
Excédent prévisionnel (bénéfice) <i>net solde 31/12/25</i>	600 €	25 €	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	—	—

Montant de la trésorerie au 31/12/2025 : *25* €

Commentaires de l'association sur l'évolution du budget entre n-1 et N :

x (oublié du budget prévisionnel en janvier 2025)

Les fonds de l'association MUSIQUE-CORDIALE 2025

(comptes provisoire, 12 janvier 2026)

Compte Banque (Qonto FR76 1695 8000 0168 5563 4394 711)

Veillez noter : Les montants indiqués ici comprennent UNIQUEMENT les sommes transitant par le compte bancaire de l'ASSOCIATION (en euros) et n'incluent pas les encaissements/paiements (en euros ou en livres sterling) ni les articles collectés ou payés par Musique-Cordiale Services Ltd au Royaume-Uni ou réglés personnellement par les organisateurs (généralement pour couvrir les pertes du festival après l'événement ou en fin d'année). Les comptes de l'association présentés sur cette page n'incluent PAS non plus les sommes versées ou données par les participants du Royaume-Uni et de l'UE par l'intermédiaire de l'association caritative britannique **The Musique-Cordiale Trust**, qui soutient le festival (en livres sterling). Pour consulter l'intégralité des comptes annuels du FESTIVAL, veuillez vous référer aux COMPTES CONSOLIDÉS du FESTIVAL, qui regroupent tous les éléments.

(Musique-Cordiale Services Ltd assure depuis plusieurs années la plupart des fonctions administratives liées à l'organisation du festival – toujours à but non lucratif et généralement à perte. Elle a recruté le chœur, l'orchestre, l'équipe technique et les solistes dans toute l'Europe et a contribué de manière significative au festival, sur ses fonds propres et ceux de ses directeurs – les fondateurs du festival – notamment sous forme de trésorerie durant les premiers mois de chaque année, lorsque l'association n'avait encore perçu aucun revenu. Elle a également supporté toutes les pertes du festival au fil des ans et a été responsable de tous les emprunts contractés pour le soutenir chaque année, en particulier en hiver et au printemps, avant la réception des subventions ou des recettes de billetterie.)

DÉPENSES NETTES du compte bancaire de l'association

(l'exercice financier coïncide avec l'année civile)	2023	2024	2025
solde reporté au 1er janvier		27€	48€
Frais bancaires et abonnements	340€	576€	936€
les frais de certains hébergements payés par l'association (à noter qu'ils ont été principalement payés par M-C Services Ltd GB)	1,050 €	4,200€	5,992€
Les frais de certain Déplacements** (à noter qu'ils ont été principalement payés par M-C Services Ltd GB)		713€	
P			
Eglises et chapelles	1,500 €	1600€	1,300€
Droits de musique/SACEM/misc	113 €	849€	
Versé à M-C Services Ltd (pour rembourser les autres organismes qui avaient organisé tous les programmes, documents imprimés, site Web, hébergements, déplacements et restauration etc., et a également reçu la plupart des revenus de billets en ligne et d'abonnements au Choeur et des membres).	26,138€	23.789€	21,265€
MONTANT	29,902	31,754	29,492€
solde à la fin de l'année 31 decembre	27 €	48€	25€
TOTAL	29,928 €	31,802€	29,518€

REVENUS DIRECTS sur le compte bancaire de l'association

Subventions publiques françaises	25,500 €	25,000€	25,000€
Dons	1,700 €	1,807€	500€
Publicité	500 €		
Vente de billets payée directement à l'association	1,509 €	551€	3.307€
Rempourcement pour des déplacements** reçus directement par l'association		713€	
Reçu de M-C Services Ltd (GB)		3,731€	662€
TOTAL	29,928 €	31,802€	29,518€

Please note: the amounts shown here include ONLY those that have passed through the ASSOCIATION's bank account – in Euros – and do not include receipts/payments (in Euros or British pounds) or items collected or paid for by Musique-Cordiale Services Ltd in the UK or paid for by the organisers personally (usually to cover festival losses after the event or at the end of the year). These association accounts on this page also do NOT include sums paid or donated by UK and EU participants through or by the UK charity, The Musique-Cordiale Trust, which exists to help support the festival (in GBP). For full details of the FESTIVAL's annual accounts as a whole, please refer to the separate, all-inclusive CONSOLIDATED FESTIVAL ACCOUNTS.

(Musique-Cordiale Services Ltd has, for several years, carried out most of the administrative functions related to running the festival – always on a non-profit and usually loss-making basis. It has recruited the choir, orchestra, technical team and soloists from all over Europe and contributed significantly from its own funds and the personal funds of its directors - the festival founders - to the festival, notably in the form of cash-flow in the first months of each past year when the association has not yet received any income - and it has also borne all of the festival's losses over the years - and has been responsible for all the loans taken out to support the festival each year, particularly in winter and spring before the receipt of grants or ticket revenue)

Musique Cordiale (ASSOCIATION FR)
flux de fonds sur le compte bancaire Qonto - EUROS

	Jan	Feb	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	total 2025
RECETTES - funds flowing INTO this bank account													
balance brought forward 01/01/2025													48.31 €
card sales at concerts													
								3,306.94 €					3,306.94 €
Subvention, Pays de Fayence													
						25,000.00 €							25,000.00 €
Musique-Cordiale Services UK													
	117.74 €	80.00 €	80.00 €		80.98 €	66.96 €			100.00 €		36.66 €	100.00 €	662.34 €
donations													
						500.00 €							500.00 €
Total paid in to association account	117.74 €	80.00 €	80.00 €	0.00 €	80.98 €	25,566.96 €	0.00 €	3,306.94 €	100.00 €	0.00 €	36.66 €	100.00 €	29,517.59 €

DEPENSES - funds flowing OUT of this bank account

bank charges: Qonto	78.00 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	936.00 €
Hebergement								1,000.00 €					5,991.58 €
Eglises						4,991.58 €							1,300.00 €
						1,300.00 €							21,265.35 €
Musique-Cordiale Services UK						19,014.41 €		2,250.94 €					29,492.93 €
Total paid out from association account	78.00 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	25,383.99 €	78.00 €	3,328.94 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	78.00 €	24.66 €
balance carried forward 31/12/2025													

Du 01/12/2025 au 31/12/2025

CHEMIN DES MOULINS 217
83440, SEILLANS, France

Solde au 01/12	+ 2.66 EUR
Entrées	+ 100.00 EUR
Sorties	- 78.00 EUR
Solde au 31/12	+ 24.66 EUR

Toutes les cartes de votre compte Qonto sont compatibles avec Apple Pay et Google Pay.

Festival Musique-Cordiale 2025

Comptes globaux combinés du projet

Comptes consolidés: L'association Musique Cordiale FR - combiné avec Musique Cordiale Services Ltd UK

Organisation	Musique-Cordiale Services Ltd (UK)	association Musique Cordiale (FR)	TOTAUX combinés
	25/12/2024 - 25/8/25	1/1/25 - 31/12/25	
période comptable pertinente			
REVENUS			
Subventions publiques			
Pays de Fayence		25,000 €	25,000 €
dons privés et subventions d'associations caritatives britanniques			
Cotisations	£5,000 <i>equivalent =</i>	500 €	6,268 €
Publicité dans le programme	£990	1,027 €	1,027 €
		0 €	- €
Billets			
en-ligne			19,255 €
au concerts par carte ou cheque		3,307 €	3,307 €
aux concerts en espèces		3,992 €	3,992 €
Moins de frais pour les processeurs de paiement par carte			585 €
Participation dans le choeur	£17,650 <i>equivalent =</i>		20,363 €
Frais des dîners pour choeur/orchestre/équipe	£6,750 <i>equivalent =</i>	140 €	7,927 €
PERTE supplémentaire - couverte par M-C Services Ltd (i.e. Jonathan & Pippa)			5,157 €
frais d'hébergement	£16,950 <i>equivalent =</i>		19,548 €
Montant: Revenues	£47,340	32,939 €	111,259 €

Festival Musique-Cordiale 2025

Comptes globaux combinés du projet

Comptes consolidés: L'association Musique Cordiale FR - combiné avec Musique Cordiale Services Ltd UK

Organisation	Musique-Cordiale Services Ltd (UK)	association Musique Cordiale (FR)	TOTAUX combinés
période comptable pertinente	25/12/2024 - 25/8/25	1/1/25 - 31/12/25	
DÉPENSES			
Frais bancaires	GBP £	Euro €	Euro €
[frais d'emprunt - Non chargé a l'association- couverte par M-C Services Ltd]	£331	equivalent = 387 €	1,323 €
	[£3,000]		
frais de change		479 €	479 €
hébergement pour orchestre, chorale et équipe	virements		
	£29,885	equivalent = 34,456 €	35,506 €
	carte	£9,898	equivalent = 12,650 €
		12,650 €	12,650 €
Utilisation des églises		1,300 €	1,300 €
Déplacement pour orchestre et équipe	virements		
	£9,995	equivalent = 9,350 €	9,350 €
	carte	£7,840	equivalent = 9,040 €
	especes		9,040 €
Dîners et restauration	virements		
	£7,815	equivalent = 9,013 €	3,661 €
	carte	£6,884	equivalent = 7,940 €
		7,940 €	7,940 €
Musique, promotion, programmes imprimés, bannières,	virements		
(y compris site web et autres frais de concert)	carte	£9,217	equivalent = 10,629 €
		10,629 €	10,629 €
	especes	£8,878	equivalent = 10,238 €
		10,238 €	10,238 €
transferts inter-organisations (NET)		-3,000 €	0 €
Divers	virements		
		-26,138 €	0 €
		26,138 €	0 €
		155 €	155 €
Solde (asociation Musique Cordiale)		-25 €	-25 €

REMARQUE 1 : les honoraires séparés du chef de chœur et de l'accompagnateur de chœur sont payés directement par The Musique-Cordiale Trust en GBP.

NOTE 2: a small minority of choir members book and pay privately for their accommodation or stay with friends of family

MC-2025_ Compte interorganisationnel consolidé, Festival 2025 (JB, 11/1/2026 provisoire)

Festival Musique-Cordiale 2025

Comptes globaux combinés du projet

Comptes consolidés: L'association Musique Cordiale FR - combiné avec Musique Cordiale Services Ltd UK

Organisation	Musique-Cordiale Services Ltd (UK)	association Musique Cordiale (FR)	TOTAUX combinés
période comptable pertinente	25/12/2024 - 25/8/25	1/1/25 - 31/12/25	
	GBP £	Euro €	Euro €
REVENUS			
Subventions publiques			
Pays de Fayence		25,000 €	25,000 €
dons privés et subventions d'associations caritatives britanniques			
Cotisations	£5,000 equivalent =	5,768 €	6,268 €
Publicité dans le programme	£990	1,027 €	1,027 €
		0 €	- €
Billets			
en-ligne		19,255 €	19,255 €
au concerts par carte ou cheque		3,307 €	3,307 €
aux concerts en espèces		3,992 €	3,992 €
Moins de frais pour les processeurs de paiement par carte		-585 €	585 €
Participation dans le chœur	£17,650 equivalent =	20,363 €	20,363 €
Frais des dîners pour chœur/orchestre/équipe	£6,750 equivalent =	7,787 €	7,927 €
PERTE supplémentaire - couverte par M-C Services Ltd (i.e. Jonathan & Pippa)		5,157 €	5,157 €
frais d'hébergement	£16,950 equivalent =	19,548 €	19,548 €
Montant: Revenues	£47,340	78,320 €	111,259 €

Comptes par catégorie, Festival International MUSIQUE CORDIALE 2025 - (en EUROS ou calculé pour une valeur équivalente en euros) PROVISOIRE

Comptes consolidés totaux du FESTIVAL 2025, Association combinée avec d'autres organisations

recettes dépenses

75	Solde reporté, fonds de l'association, 1er janvier 2025	48 €				
	cotisations des membres	1,027 €				350 €
	Dons (y compris soutien de The Musique-Cordiale Trust et Gift Aid, UK)	18,982 €				
(SAUF recettes des Concert/Collecte de fonds, inclus en Billetterie)						
74	Subventions					19,857 €
	Communauté de Communes, Pays de Fayence	25,000 €				
						1,862 €
70	Ventes					10,000 €
	frais pour stages (participation dans le chœur)	20,363 €				35,506 €
	frais des diners (imputable à chœur et membres publique, mais orchestre, équipe et solistes GRATUIT)	7,927 €				12,650 €
	frais hébergement (chœur, orchestre, équipe)	19,548 €				0 €
	Billetterie - entrées aux concerts, y compris le dîner de gala d'ouverture et de collecte de fonds					2,900 €
	en-ligne	19,255 €				16,953 €
	aux concerts par carte ou cheque	3,307 €				
	aux concerts en espèces	3,992 €				
	moins de frais pour les procureurs de paiement en carte	-585 €				
62	Programme d'actions					3,661 €
	matériel, locations de musique, droits					9,350 €
	utilisation des églises et autres lieux					9,040 €
	provision pour SACEM (payable après la fin de l'exercice)					7,485 €
	divers					1,300 €
	aux fond associatives: reporté aux fonds de l'association, 31 décembre 2025					1,500 €
						250 €
						25 €
Montant						122,689 €

PERTES - LOSSES**

Les pertes (y compris les prêts et frais de crédit) absorbées par la société de services (et par les fondateurs/directeurs, à titre personnel) - ce montant n'inclut pas le coût des intérêts payés ou à payer (non comptabilisés dans ces comptes).

Losses (including loans & costs of credit) have been absorbed by the service company (and by the founders/principals, personally) - this sum does not include the cost of interest paid or payable (not recorded in these accounts)

Jonathan Barker, Treasurer of the Festival, provisoire, janvier 2025



Fiche n°3 – Nature des prestations fournies à l'association

Une attention toute particulière sera portée au remplissage de cette fiche

La structure bénéficie-t-elle de contribution en nature de la part de collectivités locales ?

Si oui, indiquez la collectivité et la valeur estimative :

- Mise à disposition de locaux ☒ Oui ☐ Non
- Mise à disposition de personnels ☒ Oui ☐ Non
- Mise à disposition de matériels ☒ Oui ☐ Non
- Mise à disposition de services ☒ Oui ☐ Non

Commune, CCPF	Valeur	Description
Tous		Salles pour répétitions offices de repense
Suillans		} Services techniques, Sièges, Tables etc.
Seillans		
Suillans		

Etat récapitulatif des subventions

SUBVENTIONS	Montant perçu en N-2	Montant perçu en N-1	Montant sollicité pour 2026
Etat (DRAC, autres préciser) -----	/	/	/
Conseil Régional	/	/	/
Conseil Départemental	3000	/	3000
CCPF	25,000	25,000	30,000
Communes (préciser) Callian (et autres) ----- -----	500	/	? à négocier
Autres (préciser) ----- ----- -----			

**Fiche n°4 - Compte-rendu des actions de l'année écoulée
et descriptif du programme d'actions 2026**

4.1 – Compte-rendu des actions et manifestations réalisées pour l'exercice écoulé 2025 : fournir un rapport d'activité

L'activité principale de l'association en 2025 a été l'organisation du 21ème Festival International de Musique Vordiale en Pays de Fayence avec des concerts et des événements musicaux dans chaque commune. Ce fut à nouveau un succès populaire et musical auprès d'un public reconnaissant de la population locale et de visiteurs de toute l'Europe et d'ailleurs, dont beaucoup sont venus dans le canton spécialement dans ce but et pour assister, comme d'habitude, à la série de performances musicales de haute qualité pour lesquelles le festival est devenu connu. L'année dernière, le festival a débuté avec l'arrivée de musiciens pour les répétitions (et quelques appréciations joyales du vin et de la gastronomie locale à Seillans) pendant 2 semaines du 27 juillet au dimanche 10 août, une quinzaine qui a ensuite été marquée par des concerts en soirée et à midi du 29 juillet jusqu'à la retentissante manifestation de clôture le 9 août. Le programme sommaire est joint à cette Demande.

The principal activity of the association in 2025 was the organisation of the 21st annual International Musique Vordiale Festival in the Pays de Fayence with concerts and musical events in every commune. This was again popular and musically successful with appreciative audiences of local people and of visitors from across Europe and beyond, many of whom came to the canton for the duration especially for that purpose and to witness, as usual, the series of high-quality musical performances for which the festival has become known. Last year the festival began with the arrival of musicians for rehearsals in (and some jovial appreciation of local wine and food in Seillans) for 2 weeks from 27 July to Sunday 10 August, a fortnight that then featured evening and mid-day concerts from 29 July until the resounding closing manifestation on 9 August. The outline programme is attached to this Demande.

4.2 - Description du programme d'actions et des manifestations prévu(e)s pour l'exercice à venir 2026 (fournir un programme ou préciser ci-dessous) :

L'association **Musique Cordiale**, avec le soutien financier continu probable de donateurs britanniques et son organisation sœur, **The Musique Cordiale Trust**, (l'association caritative anglaise qui existe depuis 2016 pour aider l'association à organiser des festivals et soutenir les échanges culturels et l'éducation musicale dans le Pays de Fayence, espère à nouveau organiser **notre Festival international annuel de musique classique et d'académie** (comprenant du jazz et de la chanson française). **En 2026, ce serait notre 22e édition annuelle du Festival avec des concerts du 27 juillet au 8 août 2026.** La première a eu lieu à Seillans en 2025, le programme s'est élargi et s'est développé pour inclure des représentations dans toutes les communes du canton. Celles-ci comprendront à nouveau des œuvres chorales majeures avec des solistes européens, qui en sont aux premiers stades de leur carrière de chanteur international mais déjà bien connus sur le circuit des concerts, avec le chœur du Festival. Ils seront à nouveau accompagnés par un petit orchestre de haut calibre sous la direction de Graham Ross, directeur musical du Clare College de Cambridge, et les musiciens et solistes se produiront également, en solo ou en petits ensembles, à l'heure du déjeuner, des concerts dans les chapelles du Pays de Fayence et des événements payants plus importants dans les églises ainsi qu'en plein air au Théâtre Verdure, à la nouvelle Scène de la Vielle Gare à Seillans et sur les places centrales en plein air d'autres villes et vignobles. Le **programme du festival 2026** est encore en évolution même si nous prévoyons que les billets seront en vente comme d'habitude à Pâques 2026, date à laquelle un programme complet sera disponible (et publié sur nos sites Internet : www.musique-cordiale.com et www.musique-cordiale.FR). Un programme imprimé complet, ainsi que des affiches et autres supports ainsi que des banderoles locales seront disponibles en mai et seront également partagés avec d'autres organismes et sites Internet, notamment les sites touristiques du Pays de Fayence et du Var.

L'association Musique Cordiale, with some likely financial continuing support from UK donors and its sister organisation, The Musique Cordiale Trust, (the English charity which exists since 2016 to help the association to stage festivals and to support cultural exchange and musical education in the Pays de Fayence, hope again to organise our annual International Festival of Classical Music and Academy (including some jazz and French song). In 2026, it would be our **22nd annual edition of the Festival with concerts from 27 July to 8 August 2026.** The first took place in Seillans in 2025 and it has since expanded and developed to include performances in all the communes in the Canton. These will again include major choral works with well- European soloists, who are in early stages of their international singing careers but who are already well known on the concert



circuit, with the Festival choir. They will again be accompanied by a small high-calibre orchestra under the direction of Graham Ross, director of music at Clare College, Cambridge and the musicians and soloists will also perform, both solo and in smaller ensembles, in free lunch-time concerts in chapels across the Pays de Fayence and in ticketed larger events in churches as well as out of doors in the Theatre Verdure, at the new Scene de la Vielle Gare in Seillans and in central open-air squares in other towns and vineyards. The programme for the 2026 festival is still evolving though we plan the tickets will be on sale as usual at Easter 2026 by which time a full programme will be available (and published on our websites: www.musique-cordiale.com and www.musique-cordiale.FR). A full printed programme, along with posters and other materials and local banners will be available in May and will also be shared with other organisations and websites, including the Tourism sites in the Pays de Fayence and the Var.

The initial provisional programme ideas for 2026 are included on a preliminary Festival announcement on the following page of this Demande. Further information can be obtained as plans develop from the website or by contacting us on info@musique-cordiale.com

Les premières idées de programmation provisoire 2026 sont incluses dans une annonce préliminaire du Festival à la page suivante de cette Demande. De plus amples informations peuvent être obtenues au fur et à mesure de l'évolution des projets sur le site Internet ou en nous contactant à info@musique-cordiale.com

4.3 - Acquisition de matériel (prévision 2026) : préciser la nature, l'affectation, et le montant estimatif de la dépense

L'organisation du festival annuel implique une équipe de bénévoles, comprenant quelques résidents locaux ainsi qu'un petit groupe qui arrive quelques jours à l'avance pour organiser et faire le travail pendant les événements (et nettoyer après). Les musiciens et chanteurs arrivent à différents moments dans les jours et semaines précédant le festival mais il y a aussi une équipe toute l'année qui s'articule autour du ténor Aidan Coburn, l'actuel directeur artistique, et des membres du Conseil d'Administration de l'Association qui comprend plusieurs Varois ainsi que d'autres qui s'engagent toute l'année mais n'arrivent au Pays de Fayence que juste avant chaque festival. Ils assurent également la liaison avec les maires et conseillers municipaux et les Services Techniques, ainsi qu'avec les représentants de l'église paroissiale locale des villes et villages du Pays de Fayence qui ont été extraordinairement utiles en offrant du temps, en collaborant à la planification et au travail acharné et en fournissant des installations qui permettent au festival d'avoir lieu et d'être professionnel dans son apparence et sa production musicale passionnante ainsi que son organisation efficace.

Le BUDGET qui suit indique certaines des exigences considérables en matière de fonds et de ressources tout au long de l'année pour permettre à un festival d'avoir lieu chaque été. **Il est particulièrement nécessaire que bon nombre de ces mesures soient organisées et fournies DÉBUT DE L'ANNÉE**, lorsque les coûts d'hébergement et de voyage sont plus disponibles et plus abordables en tant que flux de trésorerie, même si l'année s'est avérée être notre plus grand défi annuel.

The organisation of the annual festival involves a team of volunteers, include some local residents as well as a small group who arrive a few days beforehand to arrange and do the work during the events (and clear-up afterwards). Musicians and singers arrive at various points in the days and weeks before the festival but there is also a year round-team that revolves around Aidan tenor Coburn, the current artistic director, and members of the Conseil d'Adminstration of the Association which includes several people from the Var as well as some who engage year-round but arrive in the Pays de Fayence only just before each festival. They also liaise with municipal Maires and councillors and Services Techniques, as well as representatives of the local church parish from the towns and villages of the Pays de Fayence who have been extraordinarily helpful in offering time, collaborating in planning and hard work and in providing facilities that enable the festival to happen and to be professional in appearance and exciting musical output as well as efficient organisation. The BUDGET that follows indicates some of the considerable requirements for year-round funds and resources to enable a festival to happen each summer. **A particular need is for many of these to be arranged and provided EARLY IN THE YEAR** when the costs of accommodation and travel are more available and affordable as cash-flow through the year has proved to be our biggest annual challenge.



Festival Musique-Cordiale 2026

Pays de Fayence, Var, France

Preliminary Information & Dates Informations préliminaires et dates

Dîner de gala et concert de collecte de fonds: mardi
28 juillet 2026, Le Mas des Romarins, Fayence

Concerts du festival
du mercredi 27 juillet au samedi 8 août 2026

Festival Concerts:

Wed 29th July – Sat 8th August

11 Concerts du Soir / Evening Concerts

7 Concerts de midi-trente / Lunchtime concerts

Programme provisoire

ŒUVRES CHORALES MAJEURES

(2 représentations, dont concert de clôture)

- Mozart : Requiem
- Dvorak : Messe en ré

BAROQUE CONCERTI

- Vivaldi : Concerto pour deux violoncelles
- Bach : Concerto pour deux violons
- Bach : Concerto brandebourgeois n° 3

CONCERT Chorale a cappella

- Musique romantique française et anglaise
- Hymnes de Faure, Dupré, Elgar, Stanford et autres

CONCERT ORCHESTRE

- Mozart : Ouverture des Noces de Figaro
- Mozart : Concerto pour clarinette
- Mendelssohn : Concerto pour violon
- Haydn : Symphonie n° 68

OPÉRA

- Lully : Suite d'Armide
- Purcell : Didon et Énée

SOIRÉE OPÉRA

- Airs et duos d'opéra de
- Verdi, Puccini, Donizetti

Musique et chansons françaises

Venues

Concerts prévus dans les 9 communes du Pays de Fayence

Lieux dans lesquels nous espérons jouer, entre autres :

- Seillans, Église de St Léger
- Seillans, Chapelle Notre Dame de l'Ormeau
- Seillans, Domaine Val d'Iris
- Caillian, Chapelle des Pénitents
- Caillian, Chapelle Saint-Donat
- Seillans, l'Ancien Gare de Seillans
- Fayence, Théâtre de Verduze
- Fayence, Chapelle Cypres
- Bagnols-en-Forêt, l'Église Saint Antonin
- Tourette, Église Saint-André et Saint-Martial
- Saint Paul en Forêt, Salle des Fêtes
- Montauroux, La Chapelle Dior
- Mons, l'Église Notre Dame de l'Assomption
- Tanneron, La Maison du Lac

Solistes à inclure

Hannah Dienes-Williams *Soprano*

Aidan Coburn *Ténor*

Patrick Keefe *Baryton*

Oliver Cave *Violon*

Anna Tulchinkaya *Violon*

Joe Fisher *Alto*

James Heathcote *Violoncelle*

Sophy Haynes *Violoncelle*

Sean Law *Contabasse*

Ruth Harrison *Flûte*

Rachel Coe *Clarinette et saxophone*

Équipe organisatrice

Aidan Coburn

Sean Law

Sophie Haynes

Ruth Harrison

Joe Fisher

James Heathcote

Alex Mason

Rébecca Taylor

sous la direction du **Bureau et du Conseil d'Administration de l'association Musique Cordiale**

(Réélus lors de l'Assemblée Générale du 12 janvier 2025 et sous réserve de modifications lors d'une prochaine assemblée générale – prévue avant Pâques – conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale – voir procès-verbal ci-joint)

Mardi 29 juillet

SOIREE DE GALA

18h Mas des Romarins, FAYENCE
Dîner De Collecte De Fonds
Baroque - Romantique - Jazz
€75

Mercredi 30 juillet

CONCERT GRATUIT

12h30 Chapelle ND de l'Ormeau, SEILLANS

MAÎTRES DU BAROQUE

19h Eglise de SEILLANS
Purcell - Ouy de King Arthur
Haendel - Concerto grosso
Bach - Suite orchestrale n° 2
Vivaldi - Les Quatre Saisons
Orchestre de Festival Musique Cordiale
Anna Tulchinskaya et Oliver Cave, violons
€5 - €35

Jeudi 31 juillet

MUSIQUE DE PURCELL, DOWLAND ET MONTEVERDI

19h Chapelle des Pénitents CALLIAN

Chansons pour l'âme
Aidan Coburn, ténor
Collin Shay, contre-ténor
Jacob Garside, théorbe, gambe
Mark Shepherd, clavier
€5 - €25

Vendredi 1 août

CONCERT GRATUIT

12h30 La Maison du Lac, TANNERON

CLASSIQUES DELICIEUX ET DINER LÉGER

19h Domaine Val d'Iris SEILLANS
Mozart, Bach, Fauré, Rossini, Pachelbel, Schubert
Monti et Bizet
Anna Tulchinskaya et Oliver Cave, violons
Rachel Core, clarinette
Jamie King, basson
Ruth Harrison, flûte
€50

Samedi 2 août

CONCERT GRATUIT

12h30 Chapelle St Barthélémy "Dior", MONTAURoux

UNE NUIT A L'OPERA

20h Nouvelle Scène de l'Ancienne Gare, SEILLANS
Airs éblouissants de Bizet, Puccini, Mozart, Verdi et Britten
Rebecca Hardwick, soprano
Hannah Dienes-Williams, soprano
Patrick Alexander Keefe, baritone
Aidan Coburn, ténor
Collin Shay, contre-ténor
Rebecca Taylor, piano
€5 - €35

Dimanche 3 août

CONCERT GRATUIT

12h30 Eglise ND de l'Assomption, MONS
Pergolèse Stabat Mater

Lundi 4 août

LES QUATRE SAISONS ET DIXIT DOMINUS

19h Eglise Saint-Antonin, BAGNOLS-EN-FORÊT
Purcell - Suite Abdelazir
Vivaldi - Les Quatre Saisons
Handel - Dixit Dominus
Anna Tulchinskaya et Oliver Cave, violonistes solistes
Rebecca Hardwick, soprano
Hannah Dienes-Williams, soprano
Patrick Alexander Keefe, baritone
Aidan Coburn, ténor
Collin Shay, contre-ténor
€25

Mardi 5 août

CONCERT GRATUIT - FREE & FUN - JAZZ D'AMSTERDAM

18h Chapelle Saint-Donat, CALLIAN
Isia van Hout, chanteuse de jazz
Jesse de Jong, clavier

SERENADES D'AMOUR

21h Théâtre de Verdure, FAYENCE
Mendelssohn arr. Farrington - Ouverture des Hébrides
Elgar - Sérénade pour cordes
Aria de Puccini, Delibes, Handel & Flotow
Brahms arr. Heathcote - Double Concerto pour violon et violoncelle
Hannah Dienes-Williams, soprano
Aidan Coburn, ténor
Anna Tulchinskaya, violon
James Heathcote, violoncelle
Graham Ross, chef d'orchestre
€20 - €30



Billets en ligne:

www.musique-cordiale.com

(ou tel: +33 (0)7 83 02 07 53 à partir du 28 juillet)
Réductions pour enfants et personnes 80+

Mercredi 6 août

EXPOSITION DEL'ART DE PADDY LOVELY

18h Salle du Couvent, SEILLANS

CONCERT GRATUIT

12h30 Eglise Saint-André et Saint-Martial, TOURRETTES

OPERA SOUS L'HORLOGE

21h Place de l'Horloge, TOURRETTES
Rebecca Hardwick, soprano
Hannah Dienes-Williams, soprano
Patrick Alexander Keefe, baritone
Aidan Coburn, ténor
Collin Shay, contre-ténor
Rebecca Taylor, piano
€25

Jeudi 7 août

HAYDN - LA CREATION

19h Eglise Saint-Sylvestre, CLAVIERS
Rebecca Hardwick, soprano
Hannah Dienes-Williams, soprano
Patrick Alexander Keefe, baritone
Aidan Coburn, ténor
Collin Shay, contre-ténor
Le Chœur et l'Orchestre de Musique Cordiale
Graham Ross, chef d'orchestre
€5 - €25 - €35

JAZZ EN PLEIN AIR A LA VIEILLE GARE

21h La Nouvelle Scène de l'Ancienne Gare, SEILLANS
Jazz et chansons populaires
Isia Van Hout, voix
Jesse de Jong, clavier
€25

Vendredi 8 août

CONCERT GRATUIT - ANNIVERSAIRES A CAPPELLA

12h30 Eglise Saint-Léger, SEILLANS
Le Chœur de Musique Cordiale
Graham Ross, direction

ENSEMBLE « LE VIRTUOSE »

19h Salles des fêtes, ST PAUL-EN-FORÊT
Debussy arr. Farrington - L'Après-midi d'un Faune
Mozart - Quatuor de hautbois
Ravel - Pavane Pour un Infante Défunte
Beeethoven - Septuor
Hannah Dienes-Williams mezzo soprano
€25

Samedi 9 août

HAYDN - LA CREATION

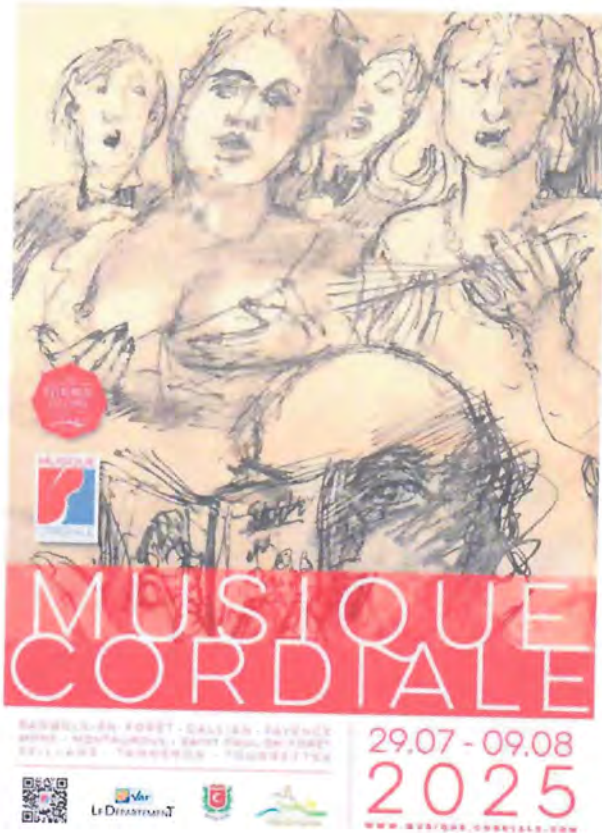
19h Eglise Saint Léger, SEILLANS
Rebecca Hardwick, soprano
Hannah Dienes-Williams, soprano
Patrick Alexander Keefe, baritone
Aidan Coburn, ténor
Le Chœur et l'Orchestre de Musique Cordiale
Graham Ross, chef d'orchestre
€5 - €25 - €30

29.07 - 09.08 2025

WWW.MUSIQUE.CORDIALE.COM

FESTIVAL INTERNATIONAL MUSIQUE CORDIALE 2025

0



21st annual Musique-Cordiale Festival
SEILLANS & le PAYS de FAYENCE, France
21e Festival international de Musique Cordiale

PROGRAMME du FESTIVAL 2025

Bienvenue à notre 21e festival annuel !

- Les concerts du midi (12h30) sont GRATUITS (dons appréciés).
Un concert gratuit est également proposé en début de soirée le 6 août.
- Veuillez réserver vos BILLETS pour les autres CONCERTS DU SOIR. Vous pouvez les acheter en ligne (le site est en anglais ou en français) ou sur place jusqu'à 60 minutes avant l'ouverture (disponibilité limitée pour certains événements).
- Des abonnements saisonniers sont également disponibles en ligne.
- Des tarifs réduits sont appliqués aux personnes de plus de 80 ans et aux enfants de 12 ans ou moins. Certains concerts proposent des places « premium » (généralement réservées aux premiers rangs avec des coussins).



www.musique-cordiale.com

info@musique-cordiale.com



PROGRAMME, 30 JUILLET - 9 AOÛT

Douze jours de concerts en soirée et à l'heure du déjeuner

Pour plus de détails sur le répertoire, les interprètes, les artistes et les billets,
veuillez consulter le page **BOX OFFICE / Billetterie**

sur www.musique-cordiale.com (English et français)

Mardi 29 juillet

FAYENCE

18 :00 Mas des Romarins

Pre-festival événement musicale, FAYENCE

Baroque - Romantique - Jazz

Événement spécial pré-festival : **SOIRÉE DE GALA – dîner de collecte de fonds exaltant et convivial avec musique et boissons**
au Mas des Romarins, dans la vallée au-dessous de Fayence

EVENT SOLD OUT ! NOW FULLY BOOKED : NO MORE BOOKINGS PLEASE

COMPLET ! COMPLET : PLUS DE RÉSERVATIONS S'IL VOUS PLAÎT

Mercredi 30 juillet

SEILLANS

12.30 Concert Gratuit de midi-trente, Chapelle Notre Dame de l'Ormeau

-O-

SEILLANS

19.00 Église St Léger de Seillans

Concert d'Ouverture du Festival 2025: BAROQUE EXTRAVAGANZA, Eglise de SEILLANS

MAITRES DU BAROQUE : « *Energie, Virtuosité et Beauté* »

Bach, Purcell, Haendel, Vivaldi

Anna Tulchinskaya et Oliver Cave, violons

Jeudi 31 juillet

CALLIAN

19.00 Chapelle des Pénitents

MUSIQUE DE PURCELL, DOWLAND ET MONTEVERDI

« **CHANSONS POUR L'ÂME : Viola da Gamba et Chant : œuvres Bach et de la musique ancienne** »

Aidan Coburn, ténor, Collin Shay, contre-ténor

Jacob Garside, théorbe, Gambe Mark Shepherd, clavecin

Vendredi 1 août

TANNERON

12.30 Concert GRATUIT de midi-trente à la Maison du Lac

-O-

SEILLANS

19 :00 Domaine Val d'Iris

« **Délicieux classiques : joyaux du répertoire classique** » dans un cadre vigneron

Concert de favoris à travers les âges - avec un dîner léger (*vin disponible également !*)

Mozart, Bach, Fauré, Rossini, Pachelbel, Schubert, Monti et Bizet.

Anna Tulchinskaya et Oliver Cave, violons

Rachel Coe, clarinette, Jamie King, basson, Ruth Harrison, flûte



www.musique-cordiale.com

info@musique-cordiale.com

Samedi 2 août**MONTAUROUX**

12.30 Concert GRATUIT de midi-trente à la Chapelle Dior

-O-

SEILLANS

20.00 « Une nuit à l'OPÉRA », la scène de l'ancienne Gare de SEILLANS, en plein air

Airs éblouissants de Bizet, Puccini, Mozart, Verdi et Britten

Rebecca Hardwick, soprano, Hannah Dienes-Williams, soprano

Patrick Alexander Keefe, baryton, Aidan Coburn, ténor, Collin Shay, contre-ténor

PIQUE-NIQUES ET BOISSONS :

Ouverture des portes anticipée (à partir de 18h30) : rejoignez vos amis, apportez vos pique-niques et boissons à déguster pique-niquer ou boire un verre dans le parc adjacent à la charmante ancienne gare de Seillans.

Dimanche 3 août**MONS**

12.30 Concert GRATUIT de midi-trente à l'Église Notre Dame de l'Assomption
Pergolèse, Stabat Mater

Lundi 4 août**BAGNOLS-EN-FORET**

19.00 Concert à l'Église Saint Antonin

LES QUATRE SAISONS ET DIXIT DOMINUS

Purcell - Suite Abdelazar

Vivaldi - Les Quatre Saisons

Handel - Dixit Dominus

interprétés par les fabuleux solistes et orchestre de Musique-Cordiale

Anna Tulchinskaya et Oliver Cave, violonistes solistes

Rebecca Hardwick, soprano, Hannah Dienes-Williams, soprano

Patrick Alexander Keefe, baryton, Aidan Coburn, ténor

Collin Shay, contre-ténor

Mardi 5 août**CALLIAN**

18 :00 Chapelle Saint-Donat

« CONCERT FREE & FUN GRATUIT » de Jazz d'AMSTERDAM

Isla van Hout, chant, et Jetse de Jong, piano

-O-

FAYENCE

21.00 Théâtre de Verdure

« Sérénades d'Amour » : Concert orchestral – avec airs – au coucher du soleil

Mendelssohn arr. Farrington - Ouverture des Hébrides

Elgar - Sérénade pour cordes

Aria de Puccini, Delibes, Handel & Flotow

Brahms arr. Heathcote - Double Concerto pour violon et violoncelle

Hannah Dienes-Williams, soprano, Aidan Coburn, ténor

Anna Tulchinskaya, violon, James Heathcote, violoncelle

Graham Ross, chef d'orchestre





FESTIVAL INTERNATIONAL MUSIQUE CORDIALE 2025

PROGRAMME du FESTIVAL, 30 JUILLET - 9 AOÛT

F A C T | 4

Mercredi 6 août

TOURRETTES

12.30 Concert GRATUIT de midi trente, Église Saint-André et Saint-Martial

-O-

SEILLANS

18.00 Salle de Couvent

Vernissage : L'art de Paddy Lovely

événement pour présenter une exposition des œuvres du célèbre artiste local qui a vécu à Seillans et qui est décédé l'année dernière

-O-

TOURRETTES

21.00 Place de l'Horloge,

« Une soirée insolite à l'OPÉRA » dans un cadre magique au milieu des arbres et sous la tour de l'horloge

- et avec vue sur le château et les collines du Var au loin

OPERA SOUS L'HORLOGE

Rebecca Hardwick, soprano, Hannah Dienes-Williams, soprano

Patrick Alexander Keefe, baryton, Aidan Coburn, ténor

Collin Shay, contre-ténor

Rebecca Taylor, piano

Jeudi 7 août

CLAVIERS

19:00, Église Saint-Sylvestre

Première représentation de Haydn « La Création » avec chœur, orchestre et solistes

Rebecca Hardwick, soprano, Hannah Dienes-Williams, soprano

Patrick Alexander Keefe, baryton, Aidan Coburn, ténor

Le Chœur et l'Orchestre de Musique Cordiale

Direction Graham Ross

-O-

SEILLANS

21.00 l'Ancien Gare de Seillans

JAZZ EN PLEIN AIR A LA VIEILLE GARE

Isla et Jetse sont de retour ! Jazz et chansons populaires avec un accent français :

venez pique-niquer sur la charmante nouvelle scène musicale de l'ancienne gare de Seillans

Isla van Hout, chant, et Jetse de Jong, piano

PIQUE-NIQUES ET BOISSONS : Ouverture des portes anticipée (à partir de 19:30) :

rejoignez vos amis, apportez vos pique-niques et boissons à déguster pique-niquer ou boire un verre dans le parc adjacent à la charmante ancienne gare de Seillans.



www.musique-cordiale.com

info@musique-cordiale.com



FESTIVAL INTERNATIONAL MUSIQUE CORDIALE 2025

PROGRAMME du FESTIVAL, 30 JUILLET - 9 AOÛT

Page | 5

Vendredi 8 août

SEILLANS

12.30 Concert de midi trente à l'Église St Leger

'A Cappella' : Anniversaires à travers les âges, Délicieux CONCERT CHORAL GRATUIT

« Palestrina, Blitherman, Gibbons, Scarlatti, Coleridge Taylor, Bennett, Satie.... »

Direction Graham Ross

-O-

19.00 ST PAUL-EN-FORET

relocalisé à la Salle des Fêtes de Saint-Paul-en-Forêt)

Concert : Ensembles instrumentaux vibrants, « Le Virtuose

Debussy arr. Farrington - L'Après-midi d'un Faune

Mozart - Quatuor de hautbois

Ravel - Pavane Pour un Infante 'Défunte

Ravel arr. Middleton - Histoires Naturelles

Beethoven - Septuor

Les musiciens de Musique Cordiale

Samedi 9 août

FAYENCE

12.30 Concert de midi trente À DÉMÉNAGER À LA CHAPELLE de l'ORMEAU à Seillans

(en raison d'un mariage tardif à la Chapelle des Cyprès)

-O-

SEILLANS

19.00 Église de St Léger

Haydn « La Création » avec chœur, orchestre et solistes: Concert de clôture du Festival

Rebecca Hardwick, soprano, Hannah Dienes-Williams, soprano

Patrick Alexander Keefe, baryton, Aidan Coburn, ténor

Le Chœur et l'Orchestre de Musique Cordiale

Direction Graham Ross

Il y aura un **entracte d'environ 30 minutes** lors de chaque concert en soirée, pendant lequel du vin rosé et des boissons sans alcool seront servis (gratuitement).



www.musique-cordiale.com

info@musique-cordiale.com



Fiche n°5 - Budget prévisionnel N

Ce budget doit IMPERATIVEMENT être présenté en équilibre : total des recettes = total des dépenses.

DEPENSES	Montant Prévisionnel N	RECETTES	Montant Prévisionnel N
60 Achats		70 Ventes <i>SAJ 1/1/26</i> <i>25</i>	
- Achats d'études / prestation de services	€	- Billeterie	<i>25,000</i> €
- Achats de fournitures	€	- Marchandises	<i>8,000</i> €
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	€	- Prestation de services	<i>16,000</i> €
- Autres <i>assurances, poste</i>	<i>350</i> €	- Produits des activités annexes	<i>20,000</i> €
61 Services extérieurs		74 Subventions d'exploitation	
- Sous Traitance générale	€	- Région	<i>25,000</i> €
- Locations mobilières et immobilières <i>40,000</i>	€	- Département	<i>3,000</i> €
- Entretien et réparation <i>Chiens, équipe, musiciens</i> <i>18,000</i>	€	- CCPF	<i>25,000</i> €
- Autres <i>Eglises</i> <i>1300</i>	€	- Communes :	
62 Autres Services externes		Demande 1	<i>500</i> €
- Intermédiaires et honoraires	€	Demande 2	€
- Publicité, publications <i>Site net, programmation</i> <i>15,000</i>	€	Demande 3	€
- Déplacements, missions et réceptions <i>22,000</i>	€	Demande 4	€
- Autres <i>Orchestre, solistes, équipe</i> <i>7500</i>	€	Demande 5	€
63 Impôts, taxes et versements assimilés		<i>Autofinancement de GB et le Musique - Cordiale Tourist</i> <i>10,000</i>	
- Taxe sur les salaires	€		
- Impôts locaux / fonciers	€		
- Autres taxes	€		
64 Charges de personnel			
- Salaires bruts	€		
- Charges patronales ...	€	75 Autres produits de gestion courante	
<i>chef de chœur, orchestre (MGB) 2900</i>		- Cotisations	<i>1000</i> €
65 Autres charges de gestion courante	€	- Collectes ...	<i>2500</i> €
66 Charges financières <i>banque</i> <i>2,000</i>	€	76 Produits financiers	€
<i>passerelles de paiement, échange</i>			
67 Charges exceptionnelles <i>500</i>	€	77 Produits exceptionnels <i>25</i>	€
TOTAL DES DEPENSES <i>109,550</i>	€	TOTAL DES RECETTES <i>109,550</i>	€
Excédent prévisionnel (bénéfice)	€	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	€

L'association sollicite pour 2026 une subvention de *30,000* €, soit *27.4* % du budget total

MONTANT PROPOSÉ POUR 2026 : € (Ne pas remplir – zone réservée à l'administration)

Fiche n°6 – Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, (nom, prénom) **PAWLIK, Philippa**

Représentant(e) légal(e)* de la structure, en qualité de **L'association MUSIQUE CORDIALE**

- Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et des paiements afférents ;
- Certifie l'exactitude des informations et documents annexés au dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays de Fayence ;
- M'engage à fournir à la Communauté de Communes du Pays de Fayence tous documents complémentaires qui lui paraîtront utiles ;
- Prends acte du fait que toute fausse déclaration entraînerait le reversement de la subvention attribuée à l'association ;
- M'engage à utiliser la subvention conformément à la convention d'attribution, étant précisé l'interdiction, conformément à la réglementation en vigueur, du reversement de la subvention à d'autres structures ;
- Prends acte que, dans le cadre du financement d'un projet, la non réalisation du projet entraînerait le reversement de la subvention attribuée à la structure ;
- Dans le cadre du partenariat qui lie la CCPF à l'association, s'engage à :
 - o Insérer le logo de la Communauté de communes du Pays de Fayence et à respecter la charte graphique sur les outils de communication (logo et charte graphique disponibles sur demande : communication@cc-paysdefayence.fr) ;
 - o Citer la « Communauté de communes du Pays de Fayence » ou « CCPF » comme partenaire financier des événements (ne pas utiliser les vocables « Com com » ou « canton ») dans les communications presse et autres médias ;
 - o Transmettre au minimum 15 jours avant un événement, l'affiche et le programme de la manifestation afin qu'ils puissent être relayés sur le site internet de la CCPF ;
- Précise que si une subvention est accordée, elle devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association, dont l'IBAN est le suivant ... **FR76 1695 8000 0168 5563 4394 711**

Joindre impérativement un RIB original

Fait, le 27 / 01 / 2026 à Seillans



Signature

Nom et signature du Président * : **Pippa Pawlik, président**

* Président ou responsable dûment habilité par une délégation de signature (dans ce cas joindre une copie de la délégation dans ce dossier)



l'assemblée générale annuelle virtuelle de l'association Musique Cordiale

À 18h30 (heure du Royaume-Uni) = 19h30 (heure française et d'Europe centrale)

Le lundi 12 janvier 2026

La réunion s'est tenue en ligne via Zoom, conformément à l'ordre du jour initial suivant, diffusé au préalable :

Ordre du jour (la version française)

Compte tenu de la dispersion géographique de ses membres, la réunion s'est de nouveau déroulée en ligne via Zoom (la majorité des inscrits sont d'anciens et actuels membres du chœur, de l'orchestre et de l'équipe technique, originaires de toute l'Europe). Elle faisait suite à une invitation publique, envoyée le 29 décembre 2025 aux membres actuels et potentiels par le biais de la liste de diffusion de l'association, des groupes WhatsApp et Facebook de Musique-Cordiale, ainsi que via le site web (en anglais et en français).

- Présentation et proposition d'approbation des rapports annuels du président et du trésorier
- Examen et proposition d'approbation des comptes annuels pour 2025

(Ceux-ci comprendront les comptes de l'association ainsi qu'un ensemble de comptes consolidés couvrant le Festival international annuel de Musique-Cordiale de 2025)

- Proposition de demande de subvention auprès de la Communauté de communes du Pays de Fayence
- Nominations et élection du/de la/des Comité de gestion de l'association, pour un cycle de 3 ans, tenant compte du départ à la retraite prévu du président, du trésorier, du trésorier adjoint et du secrétaire actuels (Pippa Pawlik, Jonathan Barker, Madou Hillenius et Alain Deissard), qui constituent le bureau des dirigeants. Ce bureau sera élu par les membres du comité lors de sa première réunion suivant la présente assemblée générale annuelle. Note : Le vice-président, Jacques Leforestier, a fait savoir qu'il était disponible pour rester en fonction pour le moment, tandis que le président et les trésoriers sont disposés à continuer à siéger au comité à titre provisoire (afin d'assurer la stabilité et une transition harmonieuse), mais souhaitent démissionner de leurs fonctions de dirigeants.
- Examen et discussion des propositions et plans disponibles pour 2026.
- (Point alternatif à l'ordre du jour : En l'absence d'un accord global sur les propositions relatives aux élections, au financement et à la gestion de l'association, il sera proposé de convoquer une éventuelle assemblée générale extraordinaire de l'association, après notification aux membres, en vue de la dissolution de l'association).

PROCÈS-VERBAL

1. **Accueil** : a. La présidente a souhaité la bienvenue aux plus de 40 membres (d'autres se sont joints à la réunion au fil de celle-ci) participant à la réunion en ligne.
b. **Présidence de la réunion** : La présidente a proposé, et il a été convenu, que la réunion soit présidée par Jonathan Barker, qui avait convoqué cette réunion et présidé les assemblées générales annuelles au cours des 20 dernières années.
2. **Autorisation de poursuivre la réunion en anglais ?** Le président, s'exprimant en français, a demandé si des objections étaient formulées parmi les participants quant à la poursuite des travaux en anglais. (Cette proposition a été faite et acceptée : bien que quelques francophones fussent présents, ils ont souhaité que la réunion se poursuive en anglais ; la majorité des membres sont originaires du Royaume-Uni, ce qui reflète la composition récente de la chorale – et les exigences d'adhésion qui en découlent – ainsi que celle de l'orchestre et de l'équipe de bénévoles).
3. **Rapport de la présidente** : Pippa Pawlik, la présidente, a résumé son rapport, soulignant que la plupart des participants à l'assemblée générale annuelle se souviendraient du magnifique festival de 2025, qui avait été un franc succès musical. Après questions et discussions, il a été proposé et adopté sans objection que le rapport soit approuvé.
4. **Rapport du trésorier** (4 pièces jointes : le trésorier a présenté les comptes annuels de l'exercice 2025 et avait précédemment communiqué (à l'Ordre du jour) divers documents, à savoir :
 - Billetterie 2025 / Fréquentation et ventes de billets, concerts, été 2025 avec quelques comparaisons avec les années précédentes;
 - Fonds de l'association 2025 - fonds ayant transité par le compte bancaire de l'association (Qonto) en 2025 – EUROS
 - Comptes consolidés du Festival 2025 (provisoire) - regroupant les fonds en GBP et en euros utilisés pour la gestion et le fonctionnement du Festival en 2025 (présentés ici en euros)
 - Rapport annuel du Music-Cordiale Trust (GB), qui soutient le festival grâce à des fonds supplémentaires collectés au Royaume-Uni (comptes en livres sterling inclus)

Suite aux questions, il a été **proposé par Owen Hanmer et approuvé à l'unanimité** que... Approbation du rapport du trésorier

5. Situation financière :

Le président et le trésorier, cofondateurs du festival et de l'association, ont souligné leur forte dépendance passée à leur égard et à l'égard de leur société de services britannique pour le financement annuel du festival – une situation qui s'était à nouveau produite en 2025 et qui se reproduisait déjà en janvier 2026. Ils ont insisté sur le fait qu'ils n'étaient PAS préparés à ce que cela se reproduise en 2026 et que L'ASSOCIATION DOIT LEVER DES FONDS SUFFISANTS POUR COUVRIR L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS et tout programme envisagé EN 2026 ET LES ANNÉES SUIVANTES.

Il a été convenu que l'association et sa direction, y compris les personnes souhaitant organiser un festival en 2026, élaborent des plans pour constituer des fonds d'avance suffisants afin de couvrir les engagements prévus et potentiels et de garantir la pérennité de l'association sans risque. À défaut, comme proposé au point n° 1 de l'ordre du jour, il a été proposé que l'association se prépare à tenir une assemblée générale extraordinaire pour dissoudre l'association. l'association.

6. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays de Fayence - Autorisation de négociation et de dépôt de demandes auprès des organismes financeurs.

Suite aux discussions, l'autorisation suivante a été proposée et approuvée à l'unanimité :

(voir point 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale)

- I. Il a été **proposé et accepté par l'assemblée** que le Président et Trésorier et/ou le directeur artistique Aidan Coburn, conjointement, le cas échéant, avec d'autres membres du bureau ou du conseil d'administration désignés par le bureau, soient chargés de toute négociation ou dépôt de demandes de financement pour le festival 2026, émanant notamment du Département du Var, de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, de la région PACA, de maires et communes, d'autorités culturelles des États français ou de tout autre organisme officiel ou caritatif en Europe (y compris au Royaume-Uni), en sollicitant l'aide, le soutien et la participation des autres membres de l'association ou de nos autres partenaires.
- II. Il a été **convenu** que le président, le(s) trésorier(s) et/ou le secrétaire pourraient également conclure des contrats avec d'autres organismes, notamment l'Office du Tourisme du Pays de Fayence et la Commission de la Culture et du Tourisme du Pays de Fayence, afin de promouvoir l'association et de gérer son festival de 2026.
- III. Le président et le trésorier, cofondateurs du festival et de l'association, ayant souligné l'importance de leur dépendance financière passée, tant personnelle qu'envers la société de services britannique, pour le lancement de chaque édition du festival – situation qui s'était reproduite en 2025 et qui se déroulait déjà en janvier 2026 – et ayant insisté sur le fait qu'ils n'étaient PAS préparés à ce que cette situation se reproduise ou se poursuive en 2026, il a été **entendu et convenu par l'assemblée que** : L'ASSOCIATION DOIT FAIRE DE LA COLLECTE DE FONDS SUFFISANTS POUR COUVRIR L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS et tout programme proposé EN 2026 ET LES ANNÉES SUIVANTES UNE PRIORITÉ ABSOLUE.
- IV. Il a **également été convenu que** l'association et sa direction élaborent des plans pour constituer des fonds de dotation suffisants afin de garantir sa pérennité sans risque.
- V. Toutefois, il a **également été convenu que** l'association puisse maintenir les accords existants (à but non lucratif) en vertu desquels nos organisations partenaires, notamment l'association caritative anglaise Musique-Cordiale Trust, soutiennent le financement du festival et en vertu desquels la société britannique Musique-Cordiale Services Ltd continue, si nécessaire, à fournir des services essentiels à l'association (par exemple, le recrutement de membres du chœur, l'organisation et le financement des déplacements, des dîners et de l'hébergement des musiciens, des chanteurs et de l'équipe d'organiseurs et de bénévoles venus de toute l'Europe pour participer au festival à moindre coût). Il a été souligné que ces accords ont par le passé représenté un coût considérable pour ces autres organisations, sans aucun frais pour l'Association, et que ces coûts DOIVENT ÊTRE ÉVITÉS ou MINIMISÉS en 2026 et, le cas échéant, REMBOURSÉS par l'association ou par des collectes de fonds afin que les dettes passées envers les fondateurs ou les autres organisations ne se reproduisent pas et ne soient pas à l'étude en 2026.
- VI. L'entreprise britannique **est également autorisée**, si l'association le juge nécessaire, à employer du personnel en France, en Allemagne ou au Royaume-Uni. Toutefois, cela ne devrait pas être nécessaire en 2026, année où l'association prévoit de s'appuyer à nouveau exclusivement sur le bénévolat (à l'exception du recours à des spécialistes indépendants ou à des prestataires externes aux conditions les plus avantageuses, par exemple pour la restauration, l'impression, la gestion du site web, la conception des programmes, etc.).
- VII. Le cas échéant, le comité a décidé d'autoriser le président, le(s) trésorier(s) ou le vice-président, ainsi que Rebecca Taylor et/ou Aidan Coburn, à négocier des contrats avec d'autres entreprises ou travailleurs indépendants que le comité jugera nécessaires.
- VIII. Il a **également été convenu** que le président, le trésorier, le vice-président et le trésorier associé et/ou Aidan Coburn et/ou Rebecca Taylor et/ou Alex Mason sont également autorisés à prendre

les dispositions nécessaires et à recevoir un soutien (principalement en nature) de la part de la commune de Seillans, notamment pour l'utilisation de ses installations et la participation de ses services techniques à la mise en œuvre des dispositions essentielles pour les concerts, les répétitions et les événements.

7. L'ordre du jour comprenait le point suivant : « **Nominations et élection du comité de gestion de l'association pour un mandat de trois ans**, compte tenu du départ à la retraite prévu de la présidente, du trésorier, du trésorier adjoint et du secrétaire actuels (Pippa Pawlik, Jonathan Barker, Madou Hillenius et Alain Deissard), qui constituent le bureau des dirigeants, lesquels seront élus par les membres du comité lors de sa première réunion suivant cette assemblée générale annuelle. » Il a été noté que : le vice-président, Jacques Leforestier, a fait savoir qu'il était disponible pour rester en fonction pour le moment, tandis que la présidente et les trésoriers sont prêts à continuer à siéger au comité à titre provisoire (afin d'assurer la stabilité et une transition en douceur, mais souhaitent démissionner de leurs fonctions de dirigeants).
- **Cependant**, après examen et discussion approfondie entre les membres présents, considérant les options et le calendrier pour le dépôt d'une demande de subvention, l'organisation et le financement du recrutement de la chorale, la recherche et le paiement de l'hébergement pour tout festival ou événement équivalent cet été, et l'élaboration d'un programme d'actions d'ici Pâques, date traditionnelle de mise en vente des billets, il a été **proposé Il a été convenu, d'un commun accord, que l'association ajournerait la réunion en cours pour une durée maximale de trois mois et que le comité et les responsables actuels (ainsi que les éventuels cooptés choisis par l'assemblée générale ou par le comité) resteraient en poste jusqu'à la tenue d'une nouvelle assemblée des membres avant Pâques. Point alternatif à l'ordre du jour : compte tenu des propositions convenues ci-dessus, il a également été convenu de reporter l'examen du point alternatif à l'ordre du jour, dans l'espoir qu'il ne soit ni nécessaire ni approprié pour le moment. (À savoir : point alternatif possible à l'ordre du jour : « En l'absence d'un accord global sur les propositions relatives aux élections, au financement et à la gestion de l'association, il sera proposé de tenir une éventuelle assemblée générale extraordinaire ultérieure de l'association, après notification aux membres, en vue de la dissolution de l'association »).**
 - *En conséquence, la composition du Bureau et du Conseil d'Administration demeure, pour le moment, la suivante :*

Présidente : Philippa Pawlik

Vice-président : Jacques Leforestier

Secrétaire : Alain Deissard

Trésorier : Jonathan Barker, en collaboration avec le trésorier adjoint Madou Hillenius

ainsi que les autres membres du Conseil actuel, élus pour un mandat de trois ans, notamment :

Aidan Coburn

Maggie Donnelly

Owen Hanmer

Ruth Harrison

Sophie Haynes

Sean Law

Rebecca Taylor

Ariane Todes

Alex Massey, coopté

Frédéric Begedis, coopté

Paul Allatt, coopté

Membres de droit :

Graham Ross, directeur musical

Serge Liebovitz

8. S'en est suivi un examen et une discussion des **propositions et des plans disponibles pour 2026**. Aidan Coburn et d'autres ont présenté des propositions initiales pour un festival en 2026, sous réserve d'un financement adéquat et d'une organisation satisfaisante.
9. Compte tenu du calendrier de financement, il a **été convenu que** le président actuel et Le ou les trésoriers, en concertation avec Aidan Coburn et un groupe d'autres bénévoles et membres qui se sont portés volontaires ou sont en cours de recrutement pour organiser et gérer un festival sur le terrain au Pays de Fayence, reprennent la responsabilité de l'élaboration

et du dépôt d'une DEMANDE DE SUBVENTION 2026 ainsi que des autres tâches préliminaires nécessaires au lancement du projet dans les délais impartis.

10. **Questions diverses :**

10a. Le président a **remercié tous les participants pour le succès du festival 2025 et de ses événements**, et a tenu à souligner les contributions essentielles, financières, matérielles et en nature (prestations de services), des maires et des conseils municipaux, ainsi que de la Communauté de Communes du Pays de Fayence et plus particulièrement de son Conseil culturel. Il a notamment salué l'engagement généreux et dynamique des maires et de leurs équipes de plusieurs communes, où les repas et les boissons ont été assurés grâce à l'implication directe des élus locaux et des bénévoles. Ce vote de remerciements a été approuvé à une très large majorité.

10b. Un vote de remerciements a été proposé pour le travail des organisateurs et des membres de l'équipe d'intervention directe. L'équipe du festival. Il a été noté que l'ancienne équipe dirigeante avait été applaudie et qu'une grande carte (reprenant l'affiche du festival 2024) signée par les membres du chœur et de l'orchestre lui avait été remise à la fin du dernier concert de 2024. Lors de la dernière assemblée générale annuelle en janvier 2025, le président avait salué la réunion en montrant cette carte, et Pippa et Jonathan avaient exprimé leur gratitude pour cela et pour la collecte de fonds organisée bénévolement en vue d'un cadeau pour ce qu'ils espéraient et croient toujours être leur retraite imminente, bien que reportée à nouveau en janvier ! Avec Jacques et Alain, ils ont l'intention de continuer à participer au festival et de profiter de la compagnie des musiciens et du public, devenus des amis précieux pour la vie.

10c. Dans l'attente de précisions supplémentaires concernant les dates, les plans, les propositions, les budgets et les possibilités de financement, la séance est levée après 95 minutes. Nous remercions tous les participants et espérons qu'un **festival puisse être programmé fin juillet et début août, avec un premier concert de levée de fonds entre le 26 et le 30 août. et le 29 juillet 2026 et l'arrivée d'une chorale, si cela est convenu, pour une semaine du 2 au 9 août 2026.**

MUSIQUE CORDIALE

Coordonnées bancaires

Nom du compte : Compte principal

Qonto

IBAN

FR76 1695 8000 0168 5563 4394 711

Banque 16958 Agence 00001 Compte 68556343947 Clé 11

BIC/SWIFT

QNTOFRP1XXX

Titulaire

**MUSIQUE CORDIALE
CHEMIN DES MOULINS
217
83440 SEILLANS**

SWIFT

La banque émettrice pourrait vous demander le BIC de notre banque partenaire avant d'effectuer un virement SWIFT :
TRWIBEB3XXX.

Domiciliation: Qonto (Olinda SAS), 18 rue de Navarin, 75009 Paris, France

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

À la date du 27/01/2026

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 01/01/2006
Identifiant SIREN	493 460 745
Identifiant SIRET du siège	493 460 745 00018
Dénomination	MUSIQUE CORDIALE
Catégorie juridique	9220 - Association déclarée
N° RNA ¹	W831003950
Activité Principale Exercée (APE)	85.59B - Autres enseignements
Appartenance au champ de l'ESS ²	Oui
Appartenance au champ des sociétés à mission	

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 01/01/2006
Identifiant SIRET	493 460 745 00018
Adresse	CHEMIN DES MOULINS 83440 SEILLANS
Activité Principale Exercée (APE)	85.59B - Autres enseignements

1 : Répertoire National des Associations

2 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

À la date du 27/01/2026

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 01/03/2018
Identifiant SIREN	837 812 577
Identifiant SIRET du siège	837 812 577 00018
Dénomination	MUSIQUE CORDIALE SERVICES LTD
Catégorie juridique	3220 - Société étrangère non immatriculée au RCS
Activité Principale Exercée (APE)	90.02Z - Activités de soutien au spectacle vivant
Appartenance au champ de l'ESS ¹	
Appartenance au champ des sociétés à mission	

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 01/03/2018
Identifiant SIRET	837 812 577 00018
Adresse	NORFOLK COTTAGE THE STREET ME9 0LL NEWNHAM SITTINGBOURNE ROYAUME-UNI
Activité Principale Exercée (APE)	90.02Z - Activités de soutien au spectacle vivant

¹ : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

sine et tout autre domaine, sous forme d'animations diverses. *Siège social* : hôtel de ville, 83640 Plan-d'Aups-Sainte-Baume. *Date de la déclaration* : 13 avril 2006.

1737 - Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles **FOOTBALL-CLUB DE SAINT-JULIEN**. *Objet* : favoriser et développer la pratique du football pour les personnes âgées de trente ans et plus. *Siège social* : chez M. Lota (Jean-Pierre), 130, chemin de Mouneau, clos du Loup, 83560 Saint-Julien. *Date de la déclaration* : 18 avril 2006.

1738 - Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. **ASSOCIATION DE LA GALERIE MARCHANDE DU LIGURE (AGML)**. *Objet* : défense et promotion des intérêts des commerçants de la galerie marchande du Ligure. *Siège social* : Le Ligure 1074 avenue de Lattre-de-Tassigny, 83600 Fréjus. *Date de la déclaration* : 18 avril 2006.

1739 - Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. **PIERRE D'ANGLE (AGENCE DE PROMOTION CULTURELLE)**. *Objet* : promotion, par action sur les médias, des meilleurs artistes, mais aussi des associations culturelles, touristiques et spirituelles sélectionnées et le lancement d'actions, de spectacles, positions, de fêtes (à caractère non commercial). *Siège social* : chez M. Chartroule, Le Bec Figue, quartier Le Petit-brayet, 83440 Montauroux. *Courriel* : pierreangle@hotmail.fr. *Date de la déclaration* : 18 avril 2006.

1740 - Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. **ANIM'O NUTRITION CONSEIL**. *Objet* : réunir les amateurs de chiens, chats et chevaux et promouvoir des conseils en nutrition équilibrée pour ces derniers. *Siège social* : centre commercial Sirius, R.D. 562, 83440 Montauroux. *Date de la déclaration* : 18 avril 2006.

1741 - Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. **X-TREM BALL**. *Objet* : créer un lien convivial et d'échange autour d'une ou plusieurs activités de loisirs, regroupant des personnes de tous âges et de toutes catégories socioprofessionnelles. *Siège social* : chez M. Le Dornier (Samuel), 9, rue de la Cabrière, 83920 La Motte. *Date de la déclaration* : 18 avril 2006.

1742 - Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. **MUSIQUE CORDIALE**. *Objet* : favoriser l'échange culturel dans le cadre européen et international, pour promouvoir l'étude et la pratique de la musique et du chant. *Siège social* : chez Mme Pavlik (Pippa), 8-10, chemin des Moulins, 83440 Seillans. *Courriel* : pippapavlik@musique-cordiale.com. *Date de la déclaration* : 18 avril 2006.

1743 - Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. **ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES DÉCORATIONS ARTISTIQUES À THÈME (MYTHOLOGIQUE, ONIRIQUE, FÉRIQUE)**. *Objet* : formation et perfectionnement de l'art décoratif, développement de la profession d'artiste-artisan et ou thérapeutique des stagiaires sous forme d'ateliers, de conférences, de performances, d'expositions, d'événements et autres manifestations en tout lieu. *Siège social* : chez M. Grange-nange (Pascal), 195, rue de la République, 83600 Fréjus. *Date de la déclaration* : 18 avril 2006.

1744 - Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles. **ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE FRAY-REDON (CAFR)**. *Objet* : promouvoir l'espace Fray-Redon, organiser des événements festifs. *Siège social* : chez M. Lepapareil, espace Fray-Redon, 83136 Rocbaron. *Date de la déclaration* : 19 avril 2006.

1745 - Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. **CAP-SPORT ART AVENTURE ET AMITIÉ (CAP-SAAA-GLISSE)**. *Objet* : par le biais du sport loisir ou compétition, de l'art et de l'aventure, cette association a pour objectif l'insertion des handicapés, développement de différentes disciplines, promotion des handicapés et de toute personne concernée. *Siège social* : chez M. Inguenot (Bruno), Les Terrasses de Tassigny, 573, avenue de Lattre-de-Tassigny, 83600 Fréjus. *Date de la déclaration* : 20 avril 2006.

1746 - Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles. **LES FESTIV'ALLIÉS**. *Objet* : favoriser le rassemblement et la mise en commun de moyens logistiques, humains et, ponctuellement, financiers d'un certain nombre d'associations existantes reconnues, dont le but est d'aider pour la création, la diffusion et la formation au développement de l'expression multiculturelle dans le Var. *Siège social* : hôtel de ville, place de la République, 83136 Néoules. *Courriel* : rc083@free.fr. *Date de la déclaration* : 21 avril 2006.

1747 - Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles. **LES TROLLS FACETIEUX**. *Objet* : découverte, étude, interprétation et écriture de spectacles de music-hall de toutes périodes et de toutes origines (française ou étrangère) au cours de manifestations organisées par l'association ou à la demande des collectivités ou des particuliers. *Siège social* : chez Mme Fasquelle (Catherine), hameau des Oliviers, chemin de la Fenouillette, 83170 Brignoles. *Date de la déclaration* : 21 avril 2006.

Rectificatifs relatifs aux créations

1748 - Déclaration à la préfecture du Var. **CLUB DES MUSICIENS DE VARIÉTÉS (C.M.V.)**. *Date de la déclaration* : 30 mars 2006.

Cette annonce a été publiée au *Journal officiel* n° 16, du 22 avril 2006, page 2057, sous le n° 1809.

Dans le siège social

À la place de : chez M. Gerbeaud (Jackie), 4, rue du Professeur-Calmette, 83330 Le Beausset.

Lire : chez M. Gerbeaud (Jacky), 4, rue du Professeur-Calmette, 83330 Le Beausset.

Modifications

1749 - Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles. *Ancien titre* : ALERTE TROP DE JEUNES DANS LA RUE. *Nouveau titre* : TROP DE JEUNES DANS LA RUE. *Siège social* : LCR bât 16, Le Delfend 3, maison du quartier, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. *Date de la déclaration* : 18 avril 2006.

1750 - Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles. **ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE BRIGNOLES ET SA RÉGION**. *Siège social* : chez M. Abegre (Yvon), 24, rue Marcel-Pagnol, lotissement Saint-Pierre, 83170 Brignoles. *Transféré nouvelle adresse* : chez M. Barbero (Jacques), 21, rue Paul-Blanc, lotissement Saint-Pierre, 83170 Brignoles. *Date de la déclaration* : 18 avril 2006.

1751 - Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles. *Ancien titre* : ÉGLISE MÉTHODISTE ÉPISCOPALE DE FRANCE - PAROISSE PROTESTANTE DU CENTRE-VAR. *Nouveau titre* : ÉGLISE PROTESTANTE DE GONFARON. *Nouvel objet* : assurer l'exercice et l'entretien du culte protestant conformément aux lois religieuses tant en matière de loi que de vie ecclésiales dans les livres sacrés, constituant la sainte Bible, et selon les principes énoncés par la Réforme. *Siège social* : avenue du Maréchal-Foch, place Anné-Mario, 83590 Gonfaron. *Transféré nouvelle adresse* : 74, avenue du Maréchal-Foch, 83590 Gonfaron. *Date de la déclaration* : 19 avril 2006.

1752 - Déclaration à la sous-préfecture de Brignoles. *Ancien titre* : ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE RÉGUSSE ET ENVIRONS ET DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DU HAUT-VAR. *Nouveau titre* : ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE RÉGUSSE ET ENVIRONS. *Siège social* : hôtel de ville de Régusse, 83630 Régusse. *Date de la déclaration* : 20 avril 2006.

Dissolutions

1753 - Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. **LUDOTHEQUE RAMIKADOMINO**. *Siège social* : ancienne école, boulevard Georges-Selliez, 83420 La Croix-Valmer. *Date de la déclaration* : 23 mars 2006.

1754 - Déclaration à la sous-préfecture de Draguignan. **COMITÉ DES FÊTES DE CLAVIERS**. *Siège social* : ensemble Victor-Audibert, 83830 Clavières. *Date de la déclaration* : 14 avril 2006.

STATUTS de L'ASSOCIATION MUSIQUE- CORDIALE

Article 1 : DENOMINATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, sous la dénomination **MUSIQUE-CORDIALE**.

Article 2 : OBJET

Cette association a pour objet l'échange culturel, dans le cadre européen et international, pour promouvoir l'étude et la pratique de la musique et du chant.

Article 3 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé chez Pippa PAWLIK, 8-10 chemin des Moulins, 83440 SEILLANS.
Il pourra être transféré par simple décision du bureau, avec ratification par l'assemblée générale.

Article 4 : ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Article 5 : COMPOSITION

L'association se compose de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs et de membres actifs ou adhérents.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation. Ils peuvent assister aux assemblées générales avec voix consultative. Ils ne sont ni électeurs, ni éligibles.

Sont membres bienfaiteurs les personnes qui ont apporté une contribution financière importante à l'association, ou qui ont accepté de verser une cotisation égale à au moins deux fois le montant de la cotisation annuelle. Cette qualité est conférée par le Conseil d'Administration. Ils peuvent assister aux assemblées générales avec voix consultative. Ils ne sont ni électeurs, ni éligibles.

Sont membres actifs les personnes versant une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale et participant directement aux activités musicales de l'association. Les membres actifs doivent être agréés par le Conseil d'Administration.

Sont membres adhérents les personnes physiques ou morales utilisant les services de l'association ; ils doivent être agréés par le Conseil d'Administration. Ils ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration.

Article 6 : RADIATION

La qualité de membre se perd par démission, décès ou radiation prononcée pour le non paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 7 : RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations versées par les membres,
- des subventions qui peuvent être accordées par l'Etat et les collectivités territoriales,
- des dons manuels,
- des intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'association,
- des capitaux provenant des économies réalisées sur son budget annuel,
- des prix des prestations fournies ou des biens vendus par l'association,
- de toute autre ressource autorisée par la loi.

Article 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 4 membres élus pour 3 ans par l'assemblée générale.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par scrutin uninominal à la majorité absolue au 1^{er} tour et relative au deuxième tour.

La majorité retenue est celle des membres présents ou représentés.

Le vote par procuration est autorisé, mais nul ne peut détenir plus de 2 mandats.

Les mandats ne peuvent être remis qu'à un autre membre de l'association.

Les membres du Conseil d'Administration sont irrévocables pendant toute la durée de leur mandat.

Le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs qui ne sont pas statutairement réservés à l'assemblée générale pour gérer, diriger et administrer l'association en toutes circonstances.

Le Conseil d'Administration est chargé de mettre en œuvre les décisions et la politique définie par l'assemblée générale. Il assure la gestion courante de l'association et rend compte de sa gestion à l'assemblée générale.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale, les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 9 : REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit toutes les fois que cela est nécessaire et au moins 2 fois par an sur la convocation du président ou du tiers de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante. La présence des 2/3 des membres est nécessaire à la validité des délibérations. Le vote par procuration est interdit.

Tout membre qui sans excuse n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du Conseil s'il n'est pas majeur.

Il est dressé un procès-verbal des réunions signé par le président et le secrétaire.

Article 10 : BUREAU

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, à bulletin secret, un bureau composé de :

- un président
- un secrétaire
- un trésorier

Les membres du bureau sont élus lors de chaque renouvellement du Conseil d'Administration.

Le bureau assure la gestion courante de l'association. Il est chargé de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et agit sur délégation de celui-ci.

Le bureau se réunit toutes les fois que cela est nécessaire et au moins 4 fois par an sur la convocation du président.

La secrétaire